

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 11

Montréal, 25 mars 1955

A LIRE dans ce numéro :

La Semaine P. 3

Dans le mouvement P. 45

Page féminine P. 6

News Digest P. 8

PAS CONTENT le monsieur . . . !

Nous savions depuis longtemps que M. Léopold Richer, directeur de l'hebdomadaire NOTRE TEMPS, n'est pas un homme facile à contenter. Avouons cependant que ce dernier article et, dont voici le texte intégral, fait preuve d'une mauvaise humeur et d'un acharnement que nous ne soupçonnions pas. Lisez vous-même:

De quoi se mêlent-ils ?

Il est souhaitable que les ouvriers, syndiqués ou non, s'intègrent davantage dans la nation, afin qu'ils aient conscience d'en être des membres vivants. Mais l'activité du syndicat comme tel, a des limites précises. Je ne vois pas très bien ce que les syndicats ont à voir à la création d'un Conseil national des arts, des lettres et des sciences. Or, c'est ce que vient de demander (les journaux du 14 mars) le Congrès canadien du Travail. De quoi les chefs du Congrès se mêlent-ils ? N'ont-ils pas suffisamment de problèmes à résoudre ? Le chômage n'est-il pas assez menaçant ? La sécurité syndicale est-elle suffisamment acquise ? Les conditions de travail (du double point de vue moral et physique) ne peuvent-elles pas être améliorées ? Le Congrès canadien du Travail a apparemment des visées plus hautes. Il reprend à son compte l'une des plus détestables recommandations de la Commission Massey. Il réclame l'établissement d'un Conseil national des arts, des lettres et des sciences. C'est le monde à l'envers. Les ouvriers s'occuperont d'arts, de lettres et de sciences, tandis que les artistes, les écrivains et les savants feront des ingérences dans les syndicats pour y vaticiner sur le travail des plombiers et des machinistes. Ainsi, tout ira de mal en pis. L. Richer.

La fable le dit : Est bien fou du cerveau, qui prétend contenter tout le monde et son père. J'ajouterais volontiers : Son père Richer. Car le directeur de NOTRE TEMPS me semble constituer un cas spécial et tout à fait à part. Il me paraît être "l'incontentable" superlatif, le champion de l'incontentabilité, du moins en ce qui concerne les syndicats ouvriers.

Voyez en effet comment il se comporte.

Si le syndicalisme présente exclusivement aux employeurs des revendications relatives aux salaires ou aux conditions matérielles de travail, M. Richer crie au scandale, à l'exagération, au matérialisme syndical. Ces gens, dit-il, ne voient que l'immédiat, le salaire, le revenu. Le temps est venu, pourtant, où le syndicalisme devrait cesser d'être purement revendicatif pour se faire éducatif. (Cette attitude de M. Richer est si bien connue que je me sens dispensé d'en faire ici la preuve par des citations).

Or, parce qu'une fédération syndicale exprime l'avis qu'il faudrait au Canada un Conseil des Arts, des Sciences et des Lettres, M. Richer prend feu. Notez surtout l'aspect de la question qui l'enflamme. S'il s'était contenté de dire que le Congrès canadien a tort de demander la création d'un tel Conseil, parce que ce dernier fait partie d'un plan de centralisation fédérale, menace nos droits, etc., nous respecterions, sans peut-être la partager, l'opinion de M. Richer. On peut croire en effet que le Congrès a tort de pousser la création d'un Conseil des Arts tel que proposé par la Commission Massey.

Mais prétendre que toute question relative aux Arts, aux Lettres, aux Sciences (à la culture, quoi !) est interdite au syndicalisme ouvrier, c'est proprement tomber dans la bêtise, et une bêtise qui contredit certaines attitudes de M. Richer lui-même.

Depuis quand NOTRE TEMPS estime-t-il que les hommes de science, par exemple, n'ont rien à faire dans le monde du travail ? L'affirmation est ridicule en elle-même. Allons-nous défendre aux hommes de Lettres de choisir leurs sujets de romans dans le prolétariat ? aux sociologues comme Friedman, par exemple, d'écrire des livres les problèmes humains du machinisme moderne ? à Charlie Chaplin de faire son film MODERN TIMES ? aux architectes de modifier par leurs idées nouvelles l'aspect des usines où travaillent les ouvriers ?

D'autre part, je voudrais bien savoir au nom de quoi on interdirait aux syndicats de s'intéresser à la création d'un Conseil des Arts, quand on sait par exemple que ce Conseil donnerait des bourses d'étude et financerait les recherches.

Si M. Richer veut aller au bout de sa pensée, qu'il affirme clairement ses positions. Les ouvriers doivent laisser aux gens "instruits" ou "dégrossis" les débats politiques où il est question de culture ? Ils commettent un sacrilège en exprimant leur opinion sur la façon dont le fruit de LEURS IMPOTS sera dépensé dans le secteur de l'encouragement aux Arts, aux Lettres, aux Sciences ?

Si c'est ainsi que M. Richer comprend la démocratie, il est temps qu'on le sache . . .

Gérard PELLETIER

Le problème du chômage à la Télévision



Les représentants des trois grandes centrales syndicales de Montréal ont posé pour les téléspectateurs, vendredi dernier, à la suite de leur rencontre en vue d'arrêter les plans d'une grande campagne contre le chômage qui sévit actuellement dans la métropole. On remarque, de gauche à droite, MM. Gérard Poirier, trésorier du Conseil du Travail de Montréal, (CCT-COI); Louis Laberge, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, (CMT-C-FAT); Mlle Huguette Plamondon, présidente du Conseil du Travail de Montréal, (CCT-COI); Léo-M. Côté, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal (CMT-C-FAT); Michel Chartrand, secrétaire correspondant du Conseil Central de Montréal, (CTCC) et secrétaire du Comité conjoint; Horace Laverdure, président du même conseil; Yvan Legault, vice-président; Fernand Daoust, secrétaire du Conseil du Travail de Montréal; M. H. Bennett, vice-président du Conseil des Métiers et du Travail, et Gérard Poitras, secrétaire du Conseil Central de Montréal.

200,799 CHÔMEURS dans la province

613,439 par tout le Canada — La situation empire de mois en mois — Il y a 54,000 chômeurs de plus même si le nombre des travailleurs ayant un emploi a augmenté de 42,000.

Croissant de mois en mois pour atteindre un sommet jamais atteint au Canada, les demandes d'emplois aux bureaux de placement nationaux ont augmenté dans toutes les provinces du Canada pendant la période du 20 janvier au 19 février 1955. C'est ce que vient de révéler l'Office fédéral de la Statistique en précisant que c'est au Québec que cette augmentation fut la plus forte pour atteindre un total de 200,799 durant cette période, soit une augmentation de 25,082 sur le mois précédent.

Le nombre de personnes inscrites pour demandes d'emplois par tout le pays est de 613,439, soit une augmentation de 43,000 sur le mois précédent et de 54,370 sur le

mois correspondant l'an dernier.

Les heures de travail

Ce ralentissement dans l'embauchage n'atteint pas seulement ceux qui doivent se chercher du travail mais il affecte encore les travailleurs qui restent à l'emploi. D'une façon générale, en effet, l'on note une diminution des heures de travail pour ceux qui restent au travail. Durant cette période, le nombre des ouvriers employés 35 heures et plus par semaine a fléchi de plus de 4,000 depuis janvier 1955 tandis que le nombre de ceux qui doivent travailler 35 heures et moins par semaine s'est accru d'environ 41,000.

Les nouveaux travailleurs

Les statistiques publiées lundi de cette semaine indiquent aussi un autre aspect inquiétant: même si le nombre des travailleurs ayant un emploi a augmenté de 42,000 en février 1955 comparativement à février 1954, nous devons constater que les demandes d'emplois ont augmenté de 54,

370 durant la même période.

Il n'est possible de fournir qu'une explication à cette apparente contradiction: c'est que notre industrie est incapable de créer des emplois en nombre suffisant pour satisfaire les besoins de la nouvelle main-d'oeuvre qui fait son entrée sur le marché du travail chaque année.

Les statistiques sont évidentes à ce sujet: le Bureau fédéral de la statistique nous explique que les forces ouvrières ont augmenté de 106,000 au cours de la période de février 1954 à février 1955; c'est pour cette raison que même si le nombre des travailleurs occupant un emploi rémunérateur augmente, celui des travailleurs se cherchant un emploi augmente aussi.

La semaine prochaine, nous étudierons d'avance ces statistiques pour montrer l'imprévoyance des gouvernements, lesquels, parfaitement au courant des tendances de l'emploi, n'ont rien fait pour empêcher que la situation ne devienne un véritable cauchemar.

Mise sur pied des organismes régionaux d'action politique

De passage dans la région de Montréal, la semaine dernière, M. Amédée Daigle, directeur du Service d'Action Politique de la CTCC, nous a confié que son principal souci depuis son entrée en fonction, le 29 janvier dernier, c'est de faire enquête sur la situation actuelle dans les divers centres, de consolider les cadres des comités locaux d'action politique lorsqu'ils existent et d'en susciter la fondation lorsque ces derniers sont inexistantes.

Décisions du congrès

L'on sait que ce nouveau service de la CTCC a été demandé lors du dernier congrès de la CTCC en septembre dernier à Montréal, à la suite d'un long débat sur le problème de l'éducation et de l'action politique. Il appartenait à l'Exécutif de la CTCC de nommer le responsable et de lui tracer le programme à remplir.

A date, le travail de M. Daigle, directeur du service, est contenu dans les limites suivantes: a) faire désigner un responsable à l'action politique par les conseils centraux; b) promouvoir, en collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C., l'éducation politique dans le mouvement et établir un programme d'action à cette fin; c) faire enquête sur ce qui se fait à l'heure actuelle, en matière d'action politique dans le mouvement; d) analyser les projets de lois tant provinciales que fédérales; e) prendre contact avec les hommes politiques.

Un homme d'action

M. Amédée Daigle, à l'âge où la grande majorité de nos jeunes vont encore à l'école, entrait au travail dans un atelier de chaussures de Québec, à l'âge de 13 ans, comme apprenti-patroniste. En ce temps-là, nous dit M. Daigle, nous recevions \$3.00 par semaine pour 60 heures de travail.

M. Daigle garda cet emploi jusqu'en 1936 alors qu'il devenait le premier président diocésain de la JOC de Québec, après avoir été le président fondateur de la première section jociste dans Québec en 1934. Après avoir cessé ses activités dans la JOC, il fut gérant d'une coopérative de consommation de Québec jusqu'en 1944 alors qu'il dut abandonner toutes ses activités dans le domaine social pour cause de maladie, et retourner à la pratique de son métier dans la chaussure



M. Amédée DAIGLE, directeur du Service d'Action politique de la C.T.C.C.

jusqu'en 1947 alors qu'il devenait inspecteur pour le service de la taxe de vente provinciale, poste qu'il garda jusqu'en 1951, date de son entrée au service de CTCC. Sur les entrefaites, soit de 1946 à 1951, il fut le président diocésain de la Ligue Ouvrière catholique de la région de Québec.

Au service de la C.T.C.C., M. Daigle a participé à plusieurs campagnes d'organisation dans les régions de Québec, Sorel, Drummondville; il a participé à la conduite de plusieurs grèves importantes, notamment celles de la Québec Iron and Titanium de Sorel, celle des chantiers maritimes de Lauzon et du vêtement à Québec. Lors de sa nomination comme directeur du service d'action politique, M. Daigle agissait comme agent d'affaires du Conseil central de Sorel.



THETFORD-LES-MINES

ASBESTOS CORP. PAIE 198,000 en rétroactivité

CONTRAT SIGNE LE 11 MARS

Le 11 mars, la Cie Asbestos Corp. signait la convention collective. Le 15 mars, cette compagnie payait aux ouvriers la somme de \$198,000 en rétroactif. La convention collective fut signée par MM. A.-L. Penhale et Albert Wayland, pour la Compagnie, et MM. Rodolphe Hamel, Daniel Lessard, Georges Dionne, pour le Syndicat.

Cette semaine, on nous informe que la Johnson's et la Flintkote signent leur convention collective avec les Syndicats intéressés. Il appert que la Johnson's payera près de \$80,000 en rétroactif et la Flintkote environ \$15,000.

Le 19 décembre dernier, les Compagnies minières intéressées et les Syndicats s'entendaient sur un projet définitif d'une convention collective. Le lendemain, le 20 décembre, au Collège De La Salle, les ouvriers acceptaient les clauses de la convention collective à signer.

Le chèque que reçoit chacun des ouvriers représente à peu près de 50 à \$60.

Ce chèque contient les Item suivants: augmentation générale de 2 cent l'heure en 1954; une journée supplémentaire de congé payé; rajustement dans les taux de salaires; une semaine de congé payée pour ceux qui ont 20 ans de services; une prime de nuit de 3 cents pour quelques-uns au lieu de 2 à 3 cents.

Le Bois-Ouvré de Beauce obtient 5 cents

Le Syndicat du Bâtiment et du Bois ouvré de Beauce vient de signer une convention collective en faveur des ouvriers de J.L. Vachon de cette ville avec une augmentation de 5 cents l'heure répartie comme suit: une augmentation rétroactive de 2 cents et demi à compter du 1er janvier 1955 et une autre augmentation de 2 cents et demi à compter du 1er mai 1955 jusqu'au 31 octobre 1956.

L'on se souvient que l'an dernier, après des négociations qui avaient débuté en mai 1954, le syndicat n'avait pu en venir à une entente définitive concernant la question des salaires et que l'on avait prévu la réouverture des négociations sur la question des salaires en novembre 1954.

A cette date, le syndicat a renouvelé ses demandes concernant les salaires mais comme il n'y avait pas eu moyen de s'entendre, il avait fait appel aux services d'un conciliateur du Ministère du Travail qui a finalement tranché le litige de la façon que nous avons mentionnée.

ARRÊTEZ VOTRE TOUX! avec le SIROP MATHIEU

EN VENTE PARTOUT

La sécurité syndicale

QUE LE MENAGE SE FASSE D'ABORD!

Les adversaires de l'atelier syndical apportent soit des principes comme le droit au travail, soit des arguments tirés des faits comme l'exploitation des travailleurs par leurs chefs. "Que le ménage se fasse d'abord dans les mouvements ouvriers avant de demander des clauses de sécurité syndicale! Nous ne voulons pas entrer dans le jeu de ces gens malhonnêtes, les aider à devenir plus puissants pour qu'ils abusent encore plus des travailleurs".

Si cette objection provenait d'un travailleur non syndiqué, le bon sens dicterait la réponse suivante: "Critiquer de l'extérieur ne règle pas le problème. S'il est vrai que les chefs du syndicat où vous travaillez ne sont pas des gens honnêtes, votre bien et celui des travailleurs exigent votre entrée au plus tôt dans le syndicat avec vos amis afin que vous puissiez opérer les réformes nécessaires".

Ceux qui sont bien au courant des relations industrielles savent que les accusations de communisme, de fraude, d'exploitation, de dictature, souvent ne sont pas justifiées. Elles font habituellement partie d'une campagne qu'un petit groupe — bien orchestré et avec de bons poumons — mène contre l'existence même des syndicats.

Au sujet des chefs des syndicats catholiques, voici une déclaration publique, le 27 février 1949: "Les aumôniers de la C.T.C.C. et tous les aumôniers diocésains et de fédérations... tiennent à affirmer que le mouvement auprès duquel l'autorité religieuse compétente les a mandatés et où ils se sentent heureux d'accomplir leur ministère, met en application d'une façon très satisfaisante dans son ensemble la pensée sociale de l'Eglise et est bien dirigé dans ce sens par les chefs actuels qu'il s'est donné".

Bien entendu, on ne peut cataloguer le mouvement ouvrier comme tout blanc ou tout noir pas plus qu'on ne peut classer tous les commerçants comme des voleurs ou des anges. Pour mesurer la culpabilité des chefs ouvriers, là où la mauvaise herbe a poussé, il est juste de considérer les obstacles, les embûches qu'ils doivent affronter, d'évaluer les choses à la lumière des circonstances et du milieu dans lesquels ils doivent accomplir leurs fonctions. Leur travail n'est pas tout lait et miel, pêches avec crème!

Pour les chefs ouvriers comme pour les industriels, une des grandes causes des fautes morales dans tous les domaines des relations industrielles réside dans l'atmosphère malsaine de tout notre "ordre" social. "De là cette soif insatiable des richesses et des biens temporels qui, de tout temps sans doute, a poussé l'homme à violer la loi de Dieu et à fouler aux pieds les droits du prochain, mais qui, dans le régime économique moderne, expose la fragilité humaine à tomber beaucoup plus fréquemment". (Quadragesimo Anno).

On ne peut éprouver plus de sympathie pour les ennemis du travail organisé, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des associations. Les uns ne valent pas mieux que les autres. Même si le nombre est relativement restreint des chefs ouvriers qui continuent d'agir selon la théorie que la fin de l'organisation syndicale justifie n'importe quel moyen, leur attitude sert de propagande à ceux qui veulent condamner tout le mouvement ouvrier à cause des crimes de quelques individus.

Il serait vain de dire: "On trouve aussi des hommes malhonnêtes dans les compagnies, dans les banques, dans les autres sphères de la vie commerciale et professionnelle!" Ce n'est pas une réponse satisfaisante que de vouloir excuser ses péchés en contemplant ceux des autres classes. Deux maux n'ont jamais réussi à faire un bien.

Le syndicalisme est trop important et trop nécessaire pour se permettre de ne pas tenir compte de ses propres fautes. L'exemple de quelques chefs indignes fait plus de tort au mouvement, retarde davantage son procès, détruit la confiance des membres et des non syndiqués dans une proportion plus grande que l'opposition des mauvais employeurs.

Si le syndicalisme veut réussir à protéger les travailleurs contre l'exploitation, il doit sans cesse veiller à se purifier des maux que d'autres chercheront à utiliser comme un argument pour l'affaiblir ou le démolir.

Les chefs ouvriers doivent faire des efforts sérieux pour s'attirer davantage la sympathie et l'appui du public. Ils les obtiendront en autant qu'ils agiront suivant les directives de la Lettre Pastorale sur le problème ouvrier: "Des chefs compétents, désintéressés, apôtres, assureront pour une large part l'efficacité du mouvement syndical par leur action généreuse, compréhensive, prudente et ferme. Ces chefs doivent être des exemples de vie chrétienne; ils seront toujours conscients dans leurs paroles ou dans leurs actes des lourdes responsabilités dont leurs épaules sont chargées. L'amour qui fera battre leur coeur sera le même qui faisait battre le coeur du Christ".

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

Ottawa

Semaine de 44 heures à l'hôpital St-Vincent

Une sentence arbitrale vient d'accorder la semaine de travail de 44 heures, une augmentation de \$2.00 à \$5.00 par semaine, une réduction de \$10.00 dans les frais de pension et de logement par mois et enfin une rétroactivité jusqu'au 1er août 1954, aux employés de l'hôpital St-Vincent d'Ottawa.

Le Syndicat des Services Hospitaliers du district d'Ottawa, section des employés de l'hôpital St-Vincent, à la suite d'une reconnaissance syndicale décernée par la Commission des Relations Ouvrières d'Ontario et après des négociations directes avec les autorités de l'hôpital, avait soumis, il y a quelques mois, ses demandes relatives aux salaires et aux conditions de travail à un tribunal de conciliation présidé par le juge Jacques Boucher, de Hull, et composé de Me René Hould, représentant syndical, et Me Avila Labelle, e.r., représentant patronal.

La sentence

La sentence qui vient d'être émise par le tribunal établit que le contrat de travail qui devra lier les deux parties sera rétroactif au 1er août 1954 avec une durée d'un an. Il comporte l'établissement d'une échelle de salaire basée sur la classification des occupations avec, dans certains cas, des augmentations de deux à cinq dollars par semaine. La sentence stipule en plus une réduction des heures de travail pour tous les employés de l'hôpital St-Vincent et fixe à 44 heures la semaine régulière de travail. Sept jours chômés et payés sont accordés à tous avec une semaine de vacances payée après un an de service, deux semaines après trois ans et trois semaines après huit ans. A cela s'ajoute une réduction de \$10.00 dans les frais de la pension et du logement. En outre la convention collective de travail oblige l'employeur à retenir sur le salaire la cotisation mensuelle des membres du syndicat.

Telle est dans ses grandes lignes la sentence arbitrale qui met fin aux litiges intervenus entre les deux parties dans la négociation d'un premier contrat de travail.

L'Exécutif de la Presse Ouvrière Coopérative

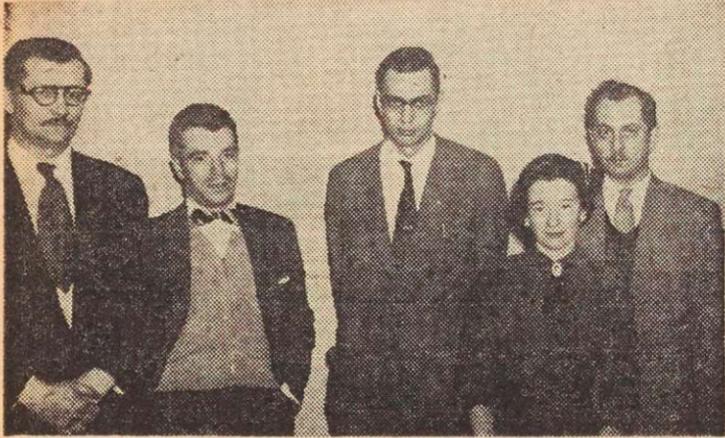


Photo prise à l'issue de la réunion annuelle des membres de la Presse Ouvrière Coopérative (POC), une agence de nouvelles ouvrières groupant les représentants des principaux journaux ouvriers de la province. De gauche à droite, on remarque, M. Pierre Gélinas, représentant du journal STEEL WORKER, (CCT-COI); Jean Philippe, de L'AIGUILLEUR (ACAWA), secrétaire de l'Exécutif; André Thibodeau, de NOUVELLES OUVRIERES, (CCT-COI), président de l'Exécutif; Mlle Dorothée Vincent, de LA VOIX DES MANUELS, journal des employés municipaux de Montréal, et Fernand Bourret, LE TRAVAIL, (CTCC), vice-président de POC. M. Morden Lazarus, trésorier de l'agence, de même que les représentants du MONDE OUVRIER (CMT-CAT), n'apparaissent pas sur cette photo.

JOLIETTE

Congrès régional en fin de semaine

Chaque année le Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux de Joliette tient un grand Congrès régional de tous ses Syndicats affiliés, répartis dans les comtés de Joliette, Berthier, l'Assomption et Montcalm. Pour la première fois depuis sa fondation, le Congrès régional se tiendra en dehors de la ville de Joliette.

Chaque syndicat délègue de 3 à 5 membres, selon le nombre total d'adhérents, qui ensemble forment l'assemblée générale du Congrès Central; ces délégués élisent le Comité Exécutif du Conseil Central.

C'est à cette assemblée du Congrès où sont présents les délégués des différents syndicats de la région que vont se décider les questions importantes. C'est là, que chacun émettra son opinion mûrement pesée sur tel ou tel point de la législation ouvrière. C'est encore là que se fera l'étude des questions posées par les délégués sur l'amélioration des conditions de travail pour l'employé; c'est encore en cette circonstance que les constitutions sont amendées et expliquées...

Toutes ces questions sont pré-

sentées à l'assemblée délibérante sous forme de résolutions venant des Syndicats affiliés au Conseil Central.

Les présences sont enregistrées à chaque assemblée plénière.

Les délégués formant divers comités se mettent à l'étude des résolutions et font rapport au Congrès général; la discussion a lieu; chacun émet son idée franche et le vote est pris après discussions.

Les délégués choisis pour représenter un syndicat à un congrès sont l'élite de ce syndicat au point de vue doctrine syndicale, et au point de vue pratique de l'application de cette doctrine.

C'est dire que ce sont des membres choisis et qui détiennent de par les décisions qu'ils porteront durant ce congrès, l'avenir du Conseil Central et des Syndicats catholiques affiliés.

SAMEDI

1 h. — Inscription des délégués. (Club Beaver)

2 h. — Ouverture officielle du Congrès. — Appel des délégués. — Rapport du président. (rapport du comité) — Rapport de l'organisateur. (rapport du comité) — Rapport du trésorier. (rapport des vérificateurs).

5 h. 30. — Ajournement. — Visite au moulin de Crabtree. — Souper libre.

DIMANCHE

9 h. — Messe à Crabtree, sermon de circonstance.

10 h. 30. — Ouverture des séances. — Forum.

12 h. — Photo du Congrès. (dîner libre)

2 h. — Etude des résolutions. — Rapport du comité des lettres de créances.

4 h. — Elections.

4 h. 30. — Ajournement.

6 h. 30. — Banquet de clôture au Club Beaver.

SOREL

Le syndicat de Marine Industrie tenait, le 19 mars, ses élections annuelles sous la présidence de M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie. M. Lucien Kiopini, agent d'affaires, agissait comme secrétaire.

L'exécutif sortant de charge a été réélu par acclamation: Denis Denis, président; Roger Leduc, secrétaire; Ernest Pronovost, assistant-secrétaire; Marcel Houde, trésorier; Fernand Cournoyer, secrétaire-financier. Il y eu élections seulement aux postes de vice-prés. et sentinelle: Pat Lacasse a été réélu ainsi que Georges Cournoyer, élu.

TEXTILE

Début de l'arbitrage avec DOMINION TEXTILE

Un tribunal d'arbitrage, qui siégera à Montréal à compter de lundi prochain, étudiera le conflit qui oppose depuis près de six mois la Dominion Textile Co. Ltd. aux quelque 6,000 travailleurs à son emploi dans les villes de Sherbrooke, Magog, Drummondville et Montmorency.

On se souvient que les deux parties avaient rompu les conciliations au début du mois de janvier, après que la compagnie eut refusé de se rendre aux demandes des ouvriers, qui n'ont pas obtenu d'augmentation de salaires depuis plusieurs années.

Les tisserands, qui sont membres de la Fédération nationale du textile (C.T.C.C.), avaient alors proposé à leur patron un plan de participation aux profits et aux pertes et la demande, déjà soumise au cours des négociations, avait été rejetée une deuxième fois par la compagnie.

Ce plan de participation aux

profits et aux pertes obligerait la compagnie à répartir entre ses employés 25 pour cent des profits nets qu'elle réaliserait. En retour, les ouvriers sont prêts à assumer 25 pour cent de toute perte qu'elle pourrait subir.

En guise de contre-proposition, la compagnie Dominion Textile avait demandé la réduction générale des bénéfices marginaux afin de pouvoir améliorer sa situation financière. Cette offre signifiait la réduction du nombre de fêtes chômées et payées, la réduction du programme de vacances, le paiement des salaires par chèques et la modification des taux punitifs.

La partie syndicale avait d'abord refusé carrément d'accéder à cette demande puis elle s'était montrée plus conciliante, annonçant qu'elle tolérerait une réduction des bénéfices marginaux pour les ouvriers qui ne faisaient pas partie de l'union.

Autres différends

L'issue de trois autres différends entre la Dominion Textile et ses employés dépendra de la

décision que rendra le tribunal d'arbitrage, la semaine prochaine.

A peine un mois avant la rupture des conciliations en janvier dernier un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Gaudet avait étudié un autre conflit entre les deux parties, survenu l'an dernier à l'occasion de la réouverture des négociations sur les salaires — d'accord avec une clause de la convention collective signée en 1952 — et il avait recommandé le statu quo.

Les tisserands avaient rejeté la sentence et ils avaient pris un vote de grève, mais la convention collective à laquelle se greffait ce différend a expiré avant que le conflit n'aille plus loin.

Le règlement de deux griefs, portant sur l'interprétation de certaines clauses de la convention collective de travail, a de même été reporté à l'arbitrage, qui commencera le 28 mars.

Le tribunal

M. le juge Achille Pettigrew, de la cour des Sessions de la paix, présidera le tribunal d'arbitrage, qui doit siéger durant toute une semaine.

Les employés du textile ont choisi pour arbitre Me René Chaloult, de Québec, tandis que la compagnie Dominion Textile a désigné Me S. McNichols, de Montréal.

Me J. Gauthier, de Montréal, agira comme procureur de la partie patronale tandis que Me Marc Lapointe, également de Montréal, sera le procureur de la partie syndicale.

Assemblée du Syndicat des Travailleurs en Chaussures

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc. tiendra sa prochaine assemblée générale, le jeudi, 31 mars à 8.00 en la salle des syndicats, 1231 De Montigny.

Outre l'ordre du jour général des assemblées une question des plus importantes sera soulevée: il s'agit des amendements à apporter à la constitution et règlements de la Caisse-Décès des Travailleurs en Chaussures de Montréal. On vous parlera aussi des derniers développements concernant l'arbitrage en cours chez Tétrault Shoe.

Le logement, plus important que les jeux de bagatelle

Nous n'entreprendrons pas de répéter toutes les statistiques que nous avons citées pour démontrer que Montréal a besoin de logements à loyer modique pour remplacer les milliers de taudis et mieux loger les familles qui les occupent actuellement.

Le rapport publié lundi par la FEDERATION OF CATHOLIC CHARITIES n'y va pas de main morte pour suggérer à l'administration municipale de donner suite au projet Dozois de démolition de quelque 1,000 taudis et de rénovation du quartier compris entre les rues St-Denis et St-Laurent, De Montigny et Ontario.

Le rapport de la Fédération, présenté en présence de S. Ex. Mgr Lawrence P. Wheelan, évêque auxiliaire de Montréal et du R.P. Patrick J. Ambrose, directeur du FAMILY WELFARE BUREAU de la Fédération, note qu'il y a actuellement à Montréal 23,000 logements qui comptent plus de 80 années d'existence, que 49,556 familles ne gagnent pas \$2,000 par année et dont 38.5 p. 100 d'entre elles paient des loyers trop élevés.

Le rapport regrette qu'aucune solution concrète n'a été prise par la présente administration pour donner suite au projet Dozois et prie les gouvernements supérieurs d'élargir leur législation de façon à diffuser la petite propriété parmi les classes laborieuses.

On fait aussi grand état dans le rapport, du fait que le chômage atteint actuellement 7 p. 100 des forces laborieuses et exerce des effets désastreux sur toute la société.

Ces constatations sont à rapprocher des remarques que faisait parvenir dernièrement le Conseil Central de Montréal au Comité Exécutif de la Cité de Montréal.

"La situation de l'habitation à Montréal, disait la lettre, constitue un scandale non moins grand que le vice commercialisé et nous croyons que si l'administration municipale actuelle retarde plus longtemps à s'attaquer à ce problème, elle méritera la désapprobation populaire comme l'inertie de l'ancienne administration l'avait mérité".

La lettre continue en ajoutant que le Conseil Central tout en déplorant plusieurs lacunes dans le projet Dozois, croit que c'est encore le meilleur projet soumis à date pour la démolition des taudis et leur remplacement par des logis à loyer modique.

Enfin le Conseil Central suggère au Comité Exécutif de soumettre son propre projet au cas où il refuserait le plan Dozois.

La situation logementaire est pire à Montréal que partout au pays; mais tandis que les autres villes du Canada, à l'extérieur du Québec, utilisent à leur maximum les avantages qu'offre la Loi Nationale concernant la démolition des taudis, les aménagements de terrains et la construction de logements à loyer modique, nous restons les bras croisés, nos administrateurs restent les bras croisés.

Car c'est à eux que revient le pouvoir de prendre l'initiative nécessaire; ce sont eux qui doivent soumettre les projets, demander la coopération fédérale-provinciale.

Ils ne bougent pas. Les grands responsables, ce sont nos administrateurs municipaux qui au lieu de favoriser la construction de logements sains pour nos familles, se demandent encore s'il ne vaut pas mieux protéger les jeux de bagatelle parce que la ville en retire quelque revenu. Si l'esprit social est à la basse, celui de l'esprit mercantile, lui, est à la hausse.

Fernand BOURRET



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Le problème du chômage est un problème national déclare M. Jean Marchand.

Le problème du chômage est un problème national et pour cette raison tous les gouvernements, toutes les associations, tous les groupements doivent chercher à trouver une solution. C'est ainsi que s'exprimait M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, lors d'une assemblée populaire organisée par le Conseil Central de Sorel, dimanche dernier.

Il faut prendre conscience

Après avoir rappelé que c'est la C.T.C.C. qui a demandé à ses corps affiliés d'organiser des réunions populaires pour protester contre le chômage, M. Marchand a expliqué que le but de ces réunions où les représentants des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux,

de même que ceux de tous les groupements sociaux, se rencontrent avec les ouvriers pour étudier ce problème et prendre nos propres responsabilités. Les employeurs, de préciser M. Marchand, sont également invités à ces réunions parce que ce sont eux qui prennent les décisions qui affectent toute la vie économique de la nation.

Le rôle du fédéral

M. Marchand n'a pas minimisé le rôle du gouvernement fédéral dans la solution du problème du chômage: sa politique fiscale, sa politique d'investissement, sa politique commerciale exercent une profonde influence sur la vie économique de la nation. Mais on ne peut pas dire que le chômage est un problème exclusivement fédéral: le gouvernement provincial de même que les municipalités ont leur part de responsabilités et aucun de ces

organismes n'a le droit de dire: ce n'est pas mon problème; quand les encycliques vont jusqu'à affirmer que le chômage est une plaie qui dégrade l'homme et peut l'entraîner on ne sait où, personne n'a le droit de discuter les responsabilités des autres mais chacun doit prendre les siennes.

Les remèdes

Il est possible, dit M. Marchand que certains travaux publics puissent aider à faire disparaître le chômage actuel, mais la solution à ce problème ne peut être laissée au jeu du hasard, selon la formule de l'économie libérale. Les gouvernements reconnaissent la nécessité de réglementer l'économie en temps de guerre parce qu'ils n'ont pas confiance en la formule du laisser-faire. Pourquoi la direction de la vie économique serait-elle laissée entre les mains de quelques-uns en temps de paix quand il s'agit du bien-être de la population?

M. Marchand en vient donc à souhaiter la création d'un conseil économique et social qui grouperait les représentants des gouvernements, des associations patronales et des organisations ouvrières pour étudier les solutions au problème du chômage et celui de l'orientation de la vie économique en général.

Parlant du problème du logement, M. Marchand a qualifié de "folies" les attitudes actuelles de nos dirigeants provinciaux qui refusent de collaborer avec le gouvernement fédéral pour l'application de la Loi Nationale de l'habitation en ce qui concerne la démolition des taudis et le réaménagement des zones désaffectées.

Pas pire qu'ailleurs

C'est M. Fernand Villeneuve, conseiller du Conseil central de Sorel qui a présenté M. Marchand ainsi que les orateurs qui l'ont précédé. M. Villeneuve a cité des statistiques pour démontrer que sur une population ouvrière de 7,000 à 8,000 travailleurs, il y a actuellement 3,400 chômeurs dans la région de Sorel.

M. Roland Salvail, président du Conseil central a parlé de l'état d'insécurité dans lequel vivent nos familles ouvrières bien que notre pays puisse permettre un meilleur sort à ceux qui l'habitent.

Le maire de Sorel, M. Armand Matton, a expliqué toutes les démarches entreprises par le Conseil municipal pour faire venir de nouvelles industries; la tâche est difficile par suite des difficultés de transport par chemin de fer à Sorel et par le manque de potentiel électrique.

Par ailleurs, il a demandé de ne pas s'alarmer outre-mesure parce que le chômage à Sorel n'est pas plus élevé qu'ailleurs et que même certaines industries embauchent plus de travailleurs que l'an dernier. Il a demandé aux ouvriers de participer à l'embellissement de leurs demeures; quand des étrangers viennent nous visiter, dit-il, nous devons choisir les rues que nous devons leur montrer, dit-il.

Le député au fédéral, M. Lucien Cardin a dit que la suggestion de M. Marchand concernant le conseil économique et social rencontrait ses vœux. M. Cardin a laissé entrevoir des adoucissements à la politique fiscale du gouvernement, il a rappelé les diverses mesures de sécurité sociale qui aident à soulager le chômage: assurance-chômage, pensions, etc., lois sur l'habitation.

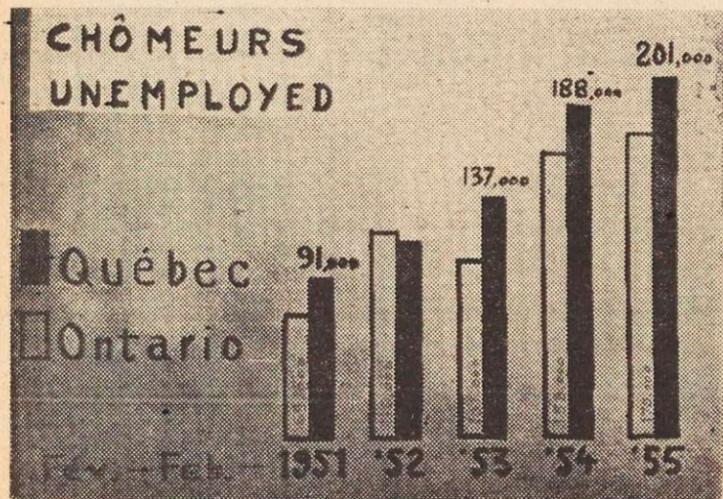
Les résolutions

A l'issue de la réunion, les ouvriers présents ont présenté des résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité.

Une première résolution demande au gouvernement fédéral d'augmenter les allocations familiales; une deuxième demande au gouvernement fédéral d'entreprendre un programme de travaux publics; enfin une troisième résolution prie le gouvernement provincial de prendre tous les moyens possibles pour régler le problème du logement, y compris celui de collaborer avec le gouvernement fédéral pour la mise en application de la Loi Nationale de l'habitation.



M. Roland Salvail, président du Conseil Central de Sorel, a parlé de l'insécurité ouvrière, lors d'un ralliement pour protester contre le chômage à Sorel; à l'arrière-plan, on remarque M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.



Graphique illustrant le chômage dans le Québec et l'Ontario. Il y a actuellement 201,000 chômeurs dans le Québec contre 170,000 en Ontario.

LÉGÈRETÉ

Voici une nouvelle bière...
une vraie bière, qui est
à la fois plus légère et
mieux équilibrée!



La Bière Dorée de Molson est légère... mais elle n'en conserve pas moins les qualités de "saveur" et de "vigueur" que garantissent nos 169 années d'expérience dans l'art de fabriquer des bières de haute qualité.

MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

Bref de prohibition contre la Commission des Relations Ouvrières

Le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque vient de demander l'émission d'un bref de prohibition contre la Commission des Relations Ouvrières et demande à la Cour supérieure de déclarer inconstitutionnelle et "ultra vires", cette partie de la Loi des Relations Ouvrières qui soustrait les décisions de la Commission au contrôle des cours de justice supérieures.

L'on sait que la Commission des Relations Ouvrières informait, le 11 mars dernier, le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque, qu'elle annulait le certificat de reconnaissance que possédait le syndicat. Les procédures intentées par le Syndicat veulent faire annuler cette décision de la Commission des Relations Ouvrières pour plusieurs motifs.

Les raisons

Notons tout d'abord que ce syndicat, entre le 16 juin 1945, date de l'émission de son certificat de reconnaissance syndicale, a signé plusieurs conventions collectives avec la Brown Corporation de La Tuque.

Entre le 60 et le 30 jour précédant le 16 mai 1954, date de l'expiration de la convention collective entre les parties, une union internationale présenta une requête pour représenter le syndicat. Un vote secret fut ordonné par la Commission entre les deux unions rivales et le Syndicat remporta le morceau par une forte majorité et finalement le 20 août 1954, signait une convention collective avec la Brown Corporation pour une durée de trois ans, à compter du 15 mai 1954.

Une vente et une reconnaissance

Le 1er décembre 1954, la Cie International Paper se porta acquéreur de la Brown Corporation par contrat qui spécifie que Brown Corporation cède à la Canadian International Paper tous les droits et obligations lui résultant de la convention collective de travail précitée en date du 21 août 1954.

En conséquence, le syndicat demandait à la Commission des Re-

lations Ouvrières d'amender le certificat de reconnaissance syndicale, à compter du 1er décembre 1954, date de la prise de possession de la Brown Corp. par la Canadian International Paper.

Le 1er décembre 1954, la Commission des Relations Ouvrières se rendait à cette juste demande du syndicat dans les termes suivants:

'Le Commission décide d'amender le certificat de reconnaissance syndicale émis le 16 juin 1945 et maintenu le 27 juillet 1954 en faveur du syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque Inc., pour représenter "tous les salariés payés à l'heure, du moulin, sauf les gardiens et les employés temporaires, en y remplaçant partout où il se rencontre, le nom de "Brown Corporation, La Tuque", par celui de Canadian International Paper Company, La Tuque".

L'Internationale entre en jeu

Le 13 décembre 1954, l'Internationale demandait d'être reconnue comme agent négociateur et le 14 décembre, elle demandait à la Commission de révoquer sa décision du 1er décembre qui avait amendé le certificat de reconnaissance.

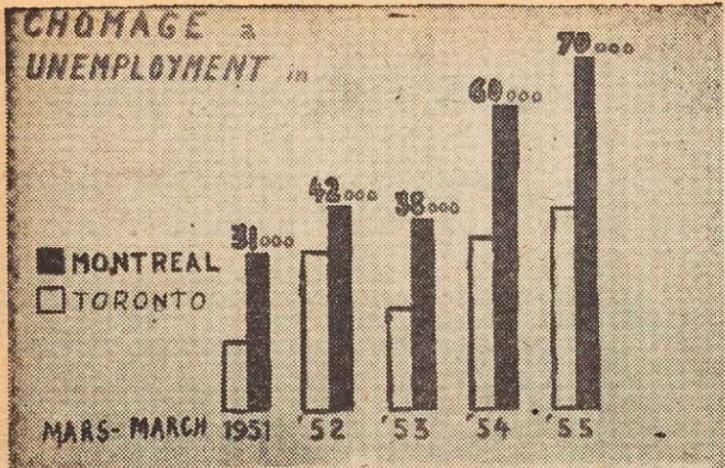
Le 4 février, la Commission convoquait les parties mais le syndicat déclina la juridiction de la Commission des Relations Ouvrières soutenant qu'elle n'avait pas le droit de réviser ainsi ses propres décisions tandis que l'union internationale en cause n'avait apporté aucun fait nouveau.

Mais la Commission, le 11 mars dernier, informait le syndicat qu'elle révoquait sa décision du 1er décembre et annulait le certificat de reconnaissance syndicale.

Arguments du syndicat

Dans son argumentation pour obtenir son bref de prohibition, le syndicat dit que le certificat de reconnaissance syndicale est irrévocable et incontestable jusqu'à l'expiration de la convention collective, soit jusqu'au 15 mai 1957 et vaut à l'égard de tout cessionnaire de l'entreprise en exploitation.

Le syndicat prétend en outre que l'article 41a de la Loi des Relations Ouvrières est inconstitutionnel et "ultra vires" parce que les droits des justiciables de se plaindre aux tribunaux supérieurs sont inaliénables et ils ne peuvent en être privés par une loi de la législature de Québec.



Graphique illustrant la différence de chômage entre Toronto et Montréal. Il y a actuellement plus de 70,000 chômeurs à Montréal.

MONTREAL

Un comité permanent des centrales syndicales sur le problème du chômage

Le syndicalisme a trop longtemps négligé de s'intéresser à cette question, déplorent les chefs syndicaux — Une "marche sur Ottawa" en perspective

Les militants syndicaux des trois mouvements ouvriers de Montréal se sont réunis jeudi soir pour étudier le problème du chômage. Et la première conclusion à laquelle ils en sont venus c'est que le syndicalisme n'a pas fait son devoir face à cette question. Un fait brutal, que tous les orateurs ont souligné, venait confirmer cet examen de conscience. A peine la moitié des représentants syndicaux invités assistaient à la réunion.

Une manifestation qui a trop tardé

M. Michel Chartrand, parlant au nom des syndicats catholiques, a d'abord fait remarquer "que cette manifestation de solidarité avait déjà trop tardé".

"Le syndicalisme a réussi sur le plan de l'entreprise, a-t-il dit, mais il n'a encore rien fait sur le plan de la société. Le mouvement ouvrier, comme tel, n'a pas d'influence sur le plein emploi, pas plus qu'il n'en a sur le coût de la vie. Avant la guerre, les salaires représentaient environ 5 1/2 fois les profits. Aujourd'hui, la proportion est tombée à 3".

Le délégué a ajouté: "Il faut tout de suite que nous rassemblions nos forces pour forcer les gouvernements, à tous les paliers, à faire quelque chose. On nous accusera de faire la lutte des classes, mais nous ne ferons que résister à une politique de classe".

Le problème le plus important

M. Roméo Mathieu, parlant au nom des syndicats industriels, a exprimé pour sa part l'opinion "que le chômage est une question d'intérêt vital pour le pays. C'est un problème bien plus important que celle des machines à boule, sur laquelle nos conseillers municipaux discutent pendant des heures, ou même que le bilinguisme et les droits constitutionnels."

Il a soutenu "qu'Ottawa a une responsabilité générale à l'égard du chômage, mais que chaque gouvernement, provincial ou municipal, a aussi une responsabilité particulière."

"Les gouvernements sont devenus des administrateurs qui jonglent avec les colonnes de chiffres, mais qui oublient les êtres humains. Ils auraient dû se réunir dès l'an dernier, pour tâcher de trouver un

remède au chômage. Au lieu de cela, ils ont l'outrecuidance de dire qu'ils en discuteront "peut-être" en avril."

Un échec à l'entreprise libre

M. Roger Provost, parlant au nom des syndicats internationaux de métiers, a fait remarquer: "En 1947, M. C. D. Howe nous disait que le seul moyen d'améliorer notre situation, c'était d'augmenter la productivité. Nous l'avons augmentée de 4% en un an. Qu'est-ce qui est arrivé? L'indice de l'emploi a baissé de 5%, le coût de la vie a monté, le nombre des chômeurs à Montréal, par exemple, a dépassé le point critique. Pourtant, pendant tout ce temps, les dividendes augmentaient: 30% de plus en janvier dernier."

"Alors on se pose la question: est-ce que l'entreprise libre est le régime du bien commun? Et les chiffres nous répondent: non. D'ailleurs les gouvernements n'y croient pas plus que nous. Lorsqu'ils ont besoin du plein emploi, comme en temps de guerre, par exemple, ils s'empressent d'imposer le dirigisme économique."

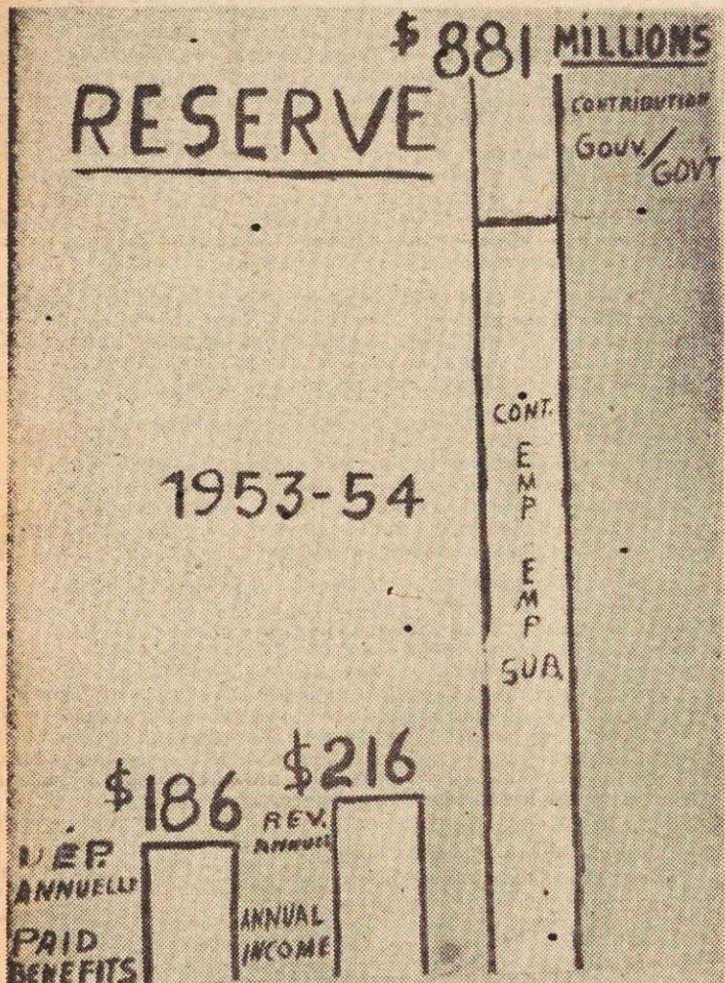
"Nous aimons la liberté et la démocratie, mais qu'on prenne garde. Qu'on ne place pas les travailleurs devant le dilemme d'avoir à choisir entre la liberté et le pain. Car le jour où nous devrons nous poser cette question, je crois bien que c'en sera fini de la liberté et surtout du libéralisme économique."

L'orateur a incité les militants syndicaux à faire porter tout d'abord leur action vers l'éducation ouvrière, avant toute démarche politique, "car les masses ouvrières attendent qu'on leur fournisse les moyens de s'exprimer et de réagir."

L'assemblée était présidée conjointement par MM. Horace Lavergne, Léo-M. Côté et Mlle Huguette Plamondon.

Nombre d'autres délégués ont également pris la parole. L'assemblée a finalement adopté plusieurs résolutions à l'adresse des gouvernements et a décidé de constituer un comité conjoint pour s'occuper de la question du chômage.

Les délégués ont demandé à ce comité de préparer une "marche sur Ottawa".



Les réserves du fonds de l'Assurance-chômage s'établiraient actuellement à \$881 millions. Durant l'année 1954, \$216 millions sont entrés dans le fonds, tandis que les déboursés se sont élevés à \$186 millions.

Appui de la CTCC aux grévistes de la Penmans

Parlant aux grévistes de la Penmans de St-Hyacinthe, mercredi matin, M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., a assuré ces derniers de l'appui de tout le mouvement jusqu'à la victoire finale.

Sur le front de la grève, tout se passe sans incidents tandis que les grévistes se préparent à un long siège vu l'attitude intraitable de la Compagnie.

LACHINE

Convention signée à l'hôpital St-Joseph

A la suite de la sentence arbitrale rendue dernièrement, concernant le litige entre les hôpitaux des RR. SS. de la Providence et l'Alliance des Infirmières de Montréal, concernant le renouvellement de la convention collective, plusieurs conventions seront signées ou le sont déjà.

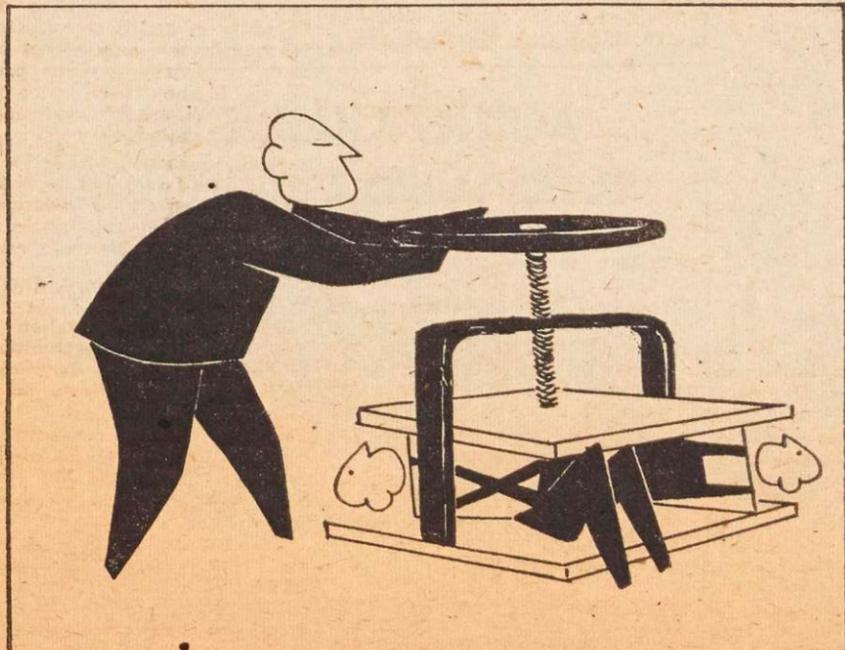
Par exemple, l'Alliance a conclu une convention collective entre les responsables de l'Hôpital St-Joseph de Lachine. La convention qui a été signée la semaine dernière comporte sensiblement les mêmes dispositions prévues dans la sentence arbitrale que nous avons publiée la semaine dernière.

A l'hôpital de la Miséricorde et

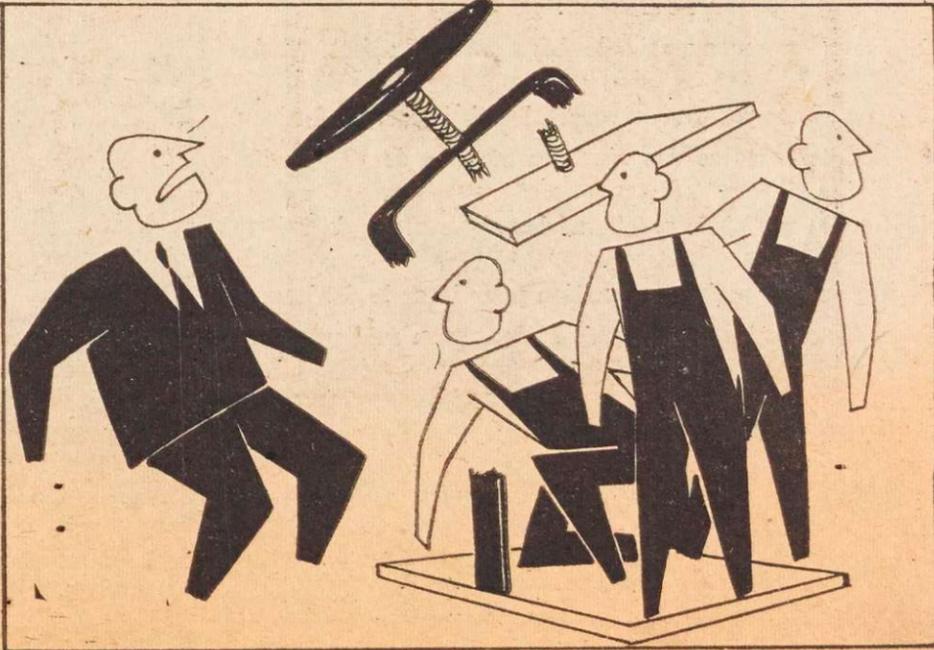
à l'hôpital Pasteur, une convention collective sera également signée sous peu avec les mêmes avantages. L'on sait que les parties avaient convenu de suspendre les procédures d'arbitrage dans ces deux cas, attendu que les membres du tribunal qui avaient à trancher le litige étaient les mêmes arbitres lors de l'arbitrage avec les hôpitaux des RR. SS. de la Providence.

Par ailleurs, l'Alliance vient de dénoncer une convention collective qui couvrait les infirmières de l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc de Montréal. Au cours d'une réunion des infirmières, dernièrement, ces dernières ont alors dressé la liste de leurs revendications.

L'histoire de la grève de la Penmans en images



Avant le 13 mars 1955...



LE 13 MARS 1955...

TRAVAIL ET FOYER

UN EFFORT S. V. P. pour la réussite de la "CUEILLETTE DU LINGE"

Les Dames Auxiliaires du Conseil Central de Montréal, lançaient la semaine dernière un appel pour la "Cueillette de linge", organisée en faveur des travailleurs syndiqués en chômage.

Actuellement cette "CUEILLETTE" bat son plein. Un local sera bientôt à la disposition de ces auxiliaires et la

distribution commencera sous peu.

Mais, il faut beaucoup de linge pour répondre aux besoins. Voyez plutôt; il y a à Montréal actuellement 70,000 chômeurs. Et, on peut compter environ la moitié sinon plus qui sont rattachés à un syndicat. Dès le 1er avril, 20,000 travailleurs en chô-

mage ne recevront plus aucune prestation. Ils ne pourront compter sur absolument rien pour vivre, eux et leur famille.

Il est donc urgent de s'organiser pour pouvoir venir en aide à quelques-uns. La CUEILLETTE DU LINGE a été mise sur pieds à cet effet.

Les Dames Auxiliaires donnent de leur temps, mais seules, elles ne peuvent arriver. Il faut la collaboration de tous les syndicats, et surtout des familles syndiquées qui peuvent les aider.

La demande de linge sera considérable, il faut que chacun fasse un effort pour trouver chez lui, chez une parente ou des amis, des vêtements qui ne servent plus et qui sont encore en bonne état.

Même si ce n'est qu'une petite boîte ou quelques paires de chaussures, donnez-vous la peine de communiquer avec Mme Rachelle Gosselin, CRescent 3692, et une voiture ira chercher le linge à votre domicile.

La compréhension et l'effort de chacun si minime soit-il assureront la réussite de la CUEILLETTE DU LINGE.

N'hésitez surtout pas. Demain ce sera peut-être l'un d'entre vous qui profiterez de cette initiative.

Renée G.

MONTREAL

Elections au Conseil des métiers de la Construction

Les récentes élections du Conseil des métiers de la Construction de Montréal, ont donné les résultats suivants:

Président: Aldéric Gosselin (13e terme); 1er vice-président: Camille Larocque; 2e vice-président: J. Arcand; secrétaire-archiviste: Clovis Langlois; secrétaire-fin. trésorier et corr.: Horace Laverdure; statisticien: Camille Périard; sergent d'armes: Léopold Lévesque.

Les élections étaient sous la présidence du confrère, William Léger, président de la Fédération Nationale et Catholique des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction du Canada Inc.

Pour l'association des Surintendants des Contremaîtres, les résultats ont été les suivants:

Président: Hervé Bessette; 1er vice-président: Armand Garnier; 2e vice-président: Louis Desrochers; secrétaire-archiviste: Arsène Thibault; secrétaire-financier: J. Rodias Ouimet; secrétaire-prés.: Maurice Nadeau; secrétaire-correspondant: Adrien Marsolais; statisticien: J.C. Vigneault; directeurs: J. Ovide Lapointe, Emile Perreault et Fernand Adam.

Les élections étaient sous la présidence du confrère Aldéric Gosselin, président du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal.

Si vous n'avez pas LA CHARITÉ...

Les organisations comme la Fédération des oeuvres de charité nous remplacent auprès des innombrables misères que nous ne pourrions pas soulager, et que par nous-mêmes nous ne pourrions probablement même pas voir. Mais les quelques dollars que nous donnons chaque année aux oeuvres de charité ne constituent pas un passeport nous permettant de passer les yeux fermés à côté des difficultés du prochain. Le devoir de charité reste à la base des enseignements du Christ.

Il m'a été donné récemment de constater en deux occasions différentes qu'il est facile de manquer de charité et de s'illusionner sur ses bonnes intentions.

Une famille voisine était atteinte par le chômage depuis une couple de mois. Le mari en avait bien causé avec le mien, mais nous ne connaissions pas tellement cette famille, et ils ne sont pas gens à crier leur misère sur les toits. Nous nous sommes aperçus tout-à-coup qu'ils manquaient de chauffage en plein milieu de l'hiver, qu'ils manquaient probablement de nourriture et que le bébé de 18 mois portait des bottines trop petites de deux ou trois pointures.

Sans battre campagne, nous en avons parlé à quelques voisins de la rue, et le même soir notre famille de chômeurs avait reçu la visite de trois des papas, apportant du bois, des provisions, des chaussures et quelques vêtements. Tout cela s'était fait avec le meilleur naturel; des voisins donnaient un coup de main à des voisins temporairement mal pris.

Je fus la personne la plus étonnée du monde des réflexions passées le lendemain par une autre voisine, habituellement très aimable et gentille, qui craignait une quête organisée et se demandait pourquoi nous n'avions pas soumis le nom de cette famille aux organisations charitables de la paroisse.

Quand vous entrez dans une maison où trois enfants couchent avec des tuques et des mitaines, et que leur maman en peine ne mange comme eux que du bacon et du pain depuis une semaine, est-ce que vous pensez aux oeuvres charitables? Quand vous voyez le papa partir pour le bureau d'assurance-chômage en imperméable et sans chapeau, est-ce que vous ne songez pas à fouiller dans les valises et les garde-robes?

Ma voisine affichait un réflexe de défense assez compréhensible. Elle se disait: "Puisque je ne puis soulager toutes les misères qui m'entourent, je préfère ne pas les voir. Je m'occupe d'abord de ma famille. Je dois voir à la sécurité de mes enfants". Pour persister dans ses résolutions, il est nécessaire à cette bonne madame de se tenir loin des choses qui pourraient l'émouvoir. Si elle était entrée dans le petit logis où dormaient avec leurs tuques et leurs mitaines les trois enfants de sa voisine, elle aurait couru à sa maison confortable, à sa cave regorgeant de provisions et à ses tiroirs bourrés de vêtements. Il était sûrement plus prudent pour elle de rester bien tranquillement à la maison...

Plus récemment, j'ai eu l'occasion de passer d'autres réflexions amères sur l'esprit de charité des gens bien pensants. Ayant besoin d'aide à l'approche de la naissance d'un troisième enfant, j'engageai une jeune fille de 20 ans, recommandée par une assistante sociale. Le jeune fille avait mauvaise réputation dans la paroisse, mais l'assistante sociale avait dit: "C'est un enfant qui n'a jamais eu de chance". Ayant grandi sans argent, sans instruction, sans beaucoup d'affection, elle avait cherché sa part de bonheur où elle avait pu, c'est-à-dire dans la compagnie de jeunes gens tapageurs aux moeurs légères. Le petit village a évidemment grossi les rumeurs sur son compte, et presque personne n'ose plus lui adresser la parole.

Il n'y avait pas vingt-quatre heures que la jeune fille était à notre emploi, et nous ne connaissions encore personne dans ce village où nous venons de nous installer, que nous recevions un téléphone nous avertissant "charitablement" que nous avions engagé une personne peu recommandable, dont nous serions mieux de nous défaire au plus tôt. Et nos nouveaux voisins nous parlaient à voix voilée du danger de maladies pour nos enfants.

Des gens responsables, des autorités de l'endroit étaient prêts à conspирer pour priver cette jeune fille d'un travail honnête, pour l'empêcher de gagner sa vie. Sa conduite n'a probablement pas été plus mauvaise que celle de bien des gens qui l'accusent, mais qui, eux, ont su s'organiser pour sauver la face. Que reste-t-il à faire à une jeune fille de 20 ans, dont la mère est veuve et sans ressources, si on l'empêche de gagner sa vie?

S'ils y avaient réfléchi, les gens qui nous ont "charitablement" avertis auraient-ils pu dormir sur leurs deux oreilles?

Jeanne DANSEREAU

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal

Tél.: 4-4631

Tél.: FA. 3694

Notre réponse à LECTRICE ASSIDUE

Chère madame,

Qu'une lectrice assidue se rende compte des transformations apportées dernièrement à la page féminine du TRAVAIL, cela nous fait un très grand plaisir. Que cette lectrice se donne la peine, au surplus, de nous écrire pour nous en demander la raison, nous en sommes extrêmement heureux.

Je vous réponds donc brièvement.

D'abord, il ne faut pas croire que le TRAVAIL juge futiles les chroniques de cette page relatives aux choses domestiques. Vous prouvez vous-même, en posant une question sur les produits fabriqués par des syndiqués, vous prouvez dis-je que ces chroniques ont leur importance, même du strict point de vue économique.

Si nous avons diminué le nombre des articles d'intérêt domestique, c'est uniquement pour augmenter l'espace que nous consacrons à la femme au travail. Comme notre journal est d'abord syndical, il est normal, croyons-nous, qu'il s'intéresse autant aux femmes engagées dans le travail d'usine qu'aux épouses de syndiqués.

Il ne faudrait pas croire toutefois que la disparition presque totale des articles de Mme Dansereau, ces dernières semaines, fait partie des transformations. Au contraire, cette collaboratrice reste avec nous; son abstention récente est due seulement à l'attente d'un heureux événement d'ordre familial... qui tarde à se produire. Aussitôt que sa famille sera augmentée d'un fils ou d'une nouvelle fille, Jeanne Dansereau nous reviendra.

Merci encore de votre lettre. G. P.

Chère amie,

Vous avez sans doute lu dans cette page la réponse à votre première question. Pour ce qui est de la deuxième qui m'est destinée les informations que j'ai pu obtenir sont les suivantes; les marques des bas dont vous parlez n'ont pas d'étiquette syndicale. En général les compagnies qui les fabriquent sont indépendantes.

Je ne puis malheureusement pas vous donner ici la liste des compagnies où les bas sont fabriqués par les syndiqués. Mais, si vous m'en faites la demande par écrit, je pourrais vous faire parvenir cette liste à votre adresse personnelle. R. G.

LES FARDEAUX TROP LOURDS

Voici quelques conseils utiles aux travailleuses qui ont à lever et à porter des fardeaux:

- 1—Plier les genoux afin de faire porter l'effort sur les muscles de vos jambes.
- 2—Prenez une position accroupie, les pieds près du fardeau.
- 3—Redressez votre dos ainsi les muscles de vos jambes feront l'effort.
- 4—Gardez vos pieds serrés, ne les espacez que de 8 à 10 pouces.
- 5—Mettez vos mains en position pour lever le fardeau.
- 6—Soulevez-le lentement mais sûrement en raidissant vos genoux et vous redressant.
- 7—Ne soulevez jamais de fardeaux dépassant 25% de votre propre poids.

POUR LE PORTER

Épargnez tout effort et toute fatigue en portant le fardeau sur une épaule. Cela permet de garder libre vos membres inférieurs ainsi que votre poitrine.

A l'ouvrage, vous diminuerez la fatigue en n'écartant pas vos pieds de plus de quatre pouces, les orteils pointées vers l'avant et votre poids dirigé vers l'extérieur de vos pieds. (Tiré du livre ("Women safe at work, Allis-Chalmers).

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Dépression

Un communiqué du bureau fédéral de la Statistique indique qu'il y a actuellement 613,400 sans-travail au Canada. Le Canada n'a pas connu de période aussi creuse depuis les jours de la grande dépression des années 30. Le débat sur le chômage qui a débuté aux Communes il y a deux semaines, a été remis à deux reprises et à l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas encore indiqué quelles mesures il entendait prendre pour soulager le chômage actuel.

Ontario

Au sujet du chômage, le premier ministre de l'Ontario, M. Leslie Frost a déclaré que son gouvernement est actuellement à préparer des plans pour travailler en collaboration avec Ottawa au sujet du chômage.

La production augmente

La production industrielle a augmenté au Canada l'an dernier tandis que le nombre de travailleurs est resté stable. On attribue cette productivité accrue à la mécanisation à une plus grande efficacité des travailleurs.

Hockey

Même si le club de la Vickers a perdu le trophée Johnny Creco aux mains du club Dow, les employés de la Vickers peuvent être fiers de leur équipe qui a fourni du beau jeu et a combattu avec énergie jusqu'à la dernière minute.

Les délégués de département

Une salle remplie de délégués de département a suivi la dernière assemblée et étudié les rapports et les suggestions qui ont été faites. Il est à souligner que les délégués de département font du beau travail et règlent une quantité de griefs par leur seule intervention.

Les règlements

La plupart des employés se conforment aux derniers règlements de la compagnie concernant le port de leur nouveau bouton. Nous désirons cependant attirer l'attention de quelques-uns qui ne se sent pas encore conformés à ces exigences de vouloir le faire le plus tôt possible.

Un avertissement

Nous désirons attirer l'attention des membres au sujet de certaines rumeurs qui circulent actuellement au sujet des activités syndicales. Quand des nouvelles sont fondées, soyez assurés que les officiers de votre syndicat prennent les moyens de vous prévenir officiellement dans les assemblées ou au moyen du journal "Le Travail".

Stationnement

Les employés qui stationnent

leur auto sur les terrains de stationnement de la compagnie sont priés de bien fermer à clef leur voiture. On nous rapporte plusieurs cas de travailleurs qui ont eu de mauvaises surprises après leur travail lorsqu'ils ont découvert des actes de pillage à leurs dépens.

Des suggestions

Une boîte à suggestion a été installée dans le local de votre union. Tous les membres qui veulent attirer l'attention des officiers de votre syndicat sur certains points particuliers, qui veulent faire des suggestions pour rendre les assemblées plus intéressantes, etc., peuvent le faire par le moyen de cette boîte. Vos suggestions seront communiquées aux assemblées des membres. Incidemment, nous rappelons que la prochaine assemblée générale aura lieu lundi, le 28 mars, à 5 heures p.m.

Nos listes

Nos listes d'adresses sont encore incomplètes. De nouveau, nous lançons un appel à nos membres de faire parvenir leur nouvelle adresse, ce qui est toujours utile pour les appels au travail ou autre communications d'urgence.

Les griefs

Durant les heures de travail, il est défendu de se réunir pour discuter vos griefs ou autres activités syndicales. L'article 17 de votre convention est très clair à ce sujet: "Il est convenu entre les parties que tout différend qui peut surgir ne doit pas entraîner d'arrêt de travail mais que ces griefs doivent être discutés et réglés de la façon suivante:..." La clause en question précise qu'il faut suivre une procédure établie en cas de différend. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous procurer une copie de la convention de travail au local de l'union au 4837, Notre-Dame Est ou en téléphonant CL. 1251.

SOREL

Lors des élections annuelles du Syndicat des Chantiers maritimes de Sorel, tenues le 19 mars dernier, les officiers dont les noms suivent ont été réélus pour un deuxième mandat.

Ce sont les confrères:
Denis Denis, président;
Patrick Lacasse, vice-président;
Roger Leduc, secrétaire-archiviste;
Ernest Pronovost, assistant secrétaire-archiviste;
Fernand Cournoyer, secrétaire-financier;
Marcel Houde, secrétaire-trésorier;
Georges Cournoyer, sentinelle, ce dernier nouvellement élu.

DES GREVISTES QUI CHANTENT



Les grévistes de la Penmans' n'ont pas l'humeur morose, loin de là. A preuve ces chansons improvisées que l'on interprète en chœur sur les lignes de piquetage et dans les salles des grévistes.

Air : (c'est aujourd'hui la St-Michel)

—1—
Aujourd'hui nous sommes des grévistes (bis)
Il nous faut tous aller picter (bis)
Mais notre temps terminé
Nous allons nous reposer
Mais nous sommes persévérants
Car nous s'rions les gagnast.

—2—
Au Syndicat tous les jours (bis)
Ils nous redonnent de l'humour (bis)
C'est en nous encourageant
Qu'on s'accumule de l'argent
Et on est certain de gagner
Ce qu'on a demandé.

—3—
Faites comme moi mes bons amis (bis)
Qui sommes ici tous réunis (bis)
Espérant qu'en quelques temps
Nous seront tous les gagnants
Et si l'on gagne ce que l'on veut
Nous serons des gens heureux.

Air : (La Madelon)

—1—
Le Chanoine Frigon
Nous fait la leçon
De s'entraider entre frères syndiqués
Maintenant manquons plus d'assemblées
Afin de seconder mieux l'comité

—2—
Notre Président
C'est un homme épatant
Depuis 15 mois qu'il fight notre cas
Et nous sommes certains qu'il gagnera
Avec un équipement comme celui-là

—3—
M. Gosselin c'est un homme qui fait du bien
Dans ses conseils il a pas son pareil
Notre avocat nous tire d'embarras
Et ça donne de la force au syndicat

—4—
M. Couture c'est un homme qu'a d'allure
Quand il s'agit d'aider les ouvriers
Vous voyez qu'il se fait pas prier
Du progrès il y en a je vous l'assure

REFRAIN

C'est nous les grévistes
Nous n'voulons pas la charité
Mais que nos services
Soient suffisamment payés

Montréal

Les droits et devoirs du fonctionnaire syndiqué

"Un syndicat n'est ni une compagnie d'assurance ni une entreprise commerciale, ainsi qu'on semble le croire en certains milieux mais bien une association libre de travailleurs d'un même métier, d'une même profession ou industrie en vue de défendre et promouvoir l'intérêt commun". C'est par ces mots que M. René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal définissait le rôle du syndicat, au cours du dîner-causé organisé lundi dernier par le Service d'Education de ce syndicat.

Le dîner, sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la CTCC, groupait plusieurs centaines de fonctionnaires municipaux, membres du Syndicat des Fonctionnaires.

Un instrument de libération

Le syndicat, déclare M. Constant, est un instrument de libération et les fonctionnaires le savent car, depuis 1943, les fonctionnaires ont obtenu des gains appréciables, une plus grande sécurité d'emploi, ainsi que plu-

sieurs clauses qui protègent le travailleur et sa famille.

M. Constant a ensuite expliqué de quelle façon les fonctionnaires ont pu obtenir des avantages. "Le syndicat, dit-il, est un instrument de libération parce qu'il confère des droits aux syndiqués, des droits qui découlent de la nature elle-même, des droits qui découlent de la législation, des droits qui découlent de la convention elle-même et finalement des droits purement syndicaux. Mais ces droits, explique M. Constant, impliquent aussi des devoirs, lesquels découlent eux aussi de la nature, de la législation et de la convention de travail.

Les droits légaux

Après avoir déclaré que, de droit naturel, les travailleurs ont le droit de se grouper en association, de formuler des revendications pour améliorer leurs conditions de travail et de salaire, M. Constant a longuement expliqué la source des droits légaux des fonctionnaires qu'on peut retrouver dans la Loi des relations ouvrières, la Loi des différends ouvriers, la Loi des services publics et leurs salariés, la Loi des Corporations municipales et scolaires, la Loi de la Convention collective, ainsi que la Loi des syndicats professionnels.

Après avoir énuméré les droits qui découlent de chacune de ces lois, M. Constant a énuméré quelques-uns des droits que confère la

convention collective qui régit actuellement les conditions de travail et de salaire des fonctionnaires municipaux.

Les devoirs

Mais il y a aussi des devoirs qui découlent des lois que nous venons d'énumérer, de même que de la convention collective. C'est pour cette raison que les fonctionnaires, s'ils veulent les bien connaître, se doivent de suivre assiduellement les activités de leur syndicat, ainsi que les journées d'études organisées par le Service d'éducation. C'est seulement par l'étude de tout l'ensemble de lois d'où découlent les droits et devoirs des fonctionnaires que ces derniers seront en mesure de profiter pleinement de leur qualité de fonctionnaire syndiqué en même temps que de bien remplir leurs obligations à l'égard de leur employeur, du public montréalais en particulier et de la société en général.

M. l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier général adjoint de la CTCC, a félicité le syndicat de ne pas se préoccuper seulement de ses revendications mais de vouloir aussi prendre conscience de la responsabilité de ses membres. Enfin, M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Education, a annoncé le sujet du prochain dîner-causé qui portera sur "le problème de la culture humaine et professionnelle du fonctionnaire".

de

KUYPER

BLENDED

GIN

FONDÉE EN 1695

DISTILLÉ AU CANADA

La vraie saveur de Hollande



Montreal Unemployment Claimed Twice Toronto's

Labor leaders study Montreal-Toronto comparative unemployment charts, claiming 70,000 out of work here. The meeting sought means of alleviating the situation. Left to right are: Leo M. Cote, Montreal Trades and Labor Council president; Huguette Plamandon, Montreal Labor Council president and Horance Laverdure, National Syndicates president.

Unemployment and Housing Big Problems for Welfare Groups

The two main problems of welfare organizations are unemployment and inadequate housing, it was announced at the 24th annual meeting of the Federation of Catholic Charities held in the Windsor Hotel this week.

Vincent Consiglio, executive assistant, reported that the "most important immediate problem facing us to-day is the badly deteriorated employment situation".

"It was not good last year; this year it has reached such proportions that anxiety is becoming apparent in responsible circles. The latest official statistics indicate that at least seven per cent of the Country's labor force is without work. This figure becomes more meaningful when we realize that the average rate of unemployment lies in the vicinity of three per cent".

"It even takes on more meaning when we realize that the seven per cent is still rising and at the worst of the great depression, unemployment reached seven per cent only".

HOUSING SHORTAGE

With regard to housing, the report noted that a serious shortage of adequate housing had handicapped the well-being of many of Montreal's citizens "in no small measure".

Mr. Consiglio stated: "According to the thorough Dozois Report prepared at the city's request, the problem lies principally in the number of defective dwellings needing renovation, and the high rental cost of new ones. In Montreal, there are more than 23,000 dwellings which are 80 or more years old. This study also indicates that the problem is the worst for the income group \$2,000 or less per annum, which numbers 59,556 families of which 38.5 per cent are

paying rentals too high for their earnings.

The report declared that no concrete action had been taken by the City to implement the Dozois Report, "which includes a most satisfactory plan for the development of a specific low rental housing project".

At the same time the Federation's report recommended that the higher levels of government should consider further legislation which would broaden home ownership among the people generally. The report suggested that a basic area of concern where the Federation was already working was the "strengthening of family life.

To-day, family life is at a low ebb because of many factors, spiritual, social, and psychological. We realize that the task which each citizen must share, is gigantic. Nevertheless, it is one upon which the success of all other endeavors depend".

Mosy Reverend Lawrence P. Whelan, auxiliary bishop of Montreal brought greetings and good wishes from Paul Emile Cardinal Leger, Archbishop of Montreal.

New directors elected were: L. P. Beaubien, T.R. Butler, Q.C. J. M. Hayes, J.H. Lane, A.F. Mayne, H.J. Nevin, R.S. White, W.H. Wilson, J.W. Fagan, and R.T. Birch, for two years. Merlin W. Donald and J.W. Lynes for one year. Municipal Judge E.J. McManamy, president of the Federation was chairman of the meeting.

Picard Answers Beaulieu

In a news release issued in the press Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.-C.L. declared that the assertions recently made by the provincial Minister of Trade and Commerce, Honorable Paul Beaulieu, concerning the difference in salaries between Quebec and Ontario are far from the truth.

"Instead of conducting an inquiry he lanced out with a violent utterance of censure and ignored the facts. He should, without any further delay, take a flying trip to St. Hyacinthe to prove to himself a typical case."

Mr. Picard then recalled that for over a week the 600 employees of Penmans Limited of St. Hyacinthe have been conducting a strike in protest of being paid 20 cents an hour less than their co-workers with the same Penman Company and doing the same job in Ontario.

"If the Minister considers general statistics unsatisfactory as to the higher salary rate paid in Ontario for workers doing the same job as their Quebec brothers, he should probe a little further which action would show him that the higher rate paid Ontario workers is general in comparison to our Quebec workers in shipyards, pulp and paper industries, textiles and chemical products, just to mention a few."

"Quebec wages are recognized as among the lowest in Canada and grievance efforts to better the situation bring forth no relief from this intolerable condition."

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

DEPRESSION

In a statement released to the press on Monday of this week, the Dominion Bureau of Statistics at Ottawa has placed the number of an employed in Canada at over 613,400. These astounding figures tops the number of jobless Canadians during the darkest days of the depression of the early thirties. The debate on unemployment in the House of Commons, twice shelved, is still in the debating stage with no constructive program being offered or proposed by the present Liberal regime. A complete coverage of this item will be found in another column on this page.

ONTARIO

While on the subject of these hundreds of thousands of Canadian unemployed, the Premier of Ontario, Leslie Frost, has declared his Conservative Government is prepared to work out a co-operative unemployment relief formula with the Federal Liberal Government.

PRODUCTION RISING

Canada last year got a larger volume of industrial production without increasing the number of workers. Attributed by some government authorities to increased efficiency and mechanization, the number of industrial workers in 1954 were about the same as in 1953, but production increased by about 4 per cent.

These figures were given "without comment" by Federal Minister by Federal Minister of Labor Gregg in answer to a question posed by David Croll, Liberal member in the House.

HOCKEY

Although losing the Johnny Greco Cup by dropping the last playoff game to the strong Dow Hockey Team, Canadian Vickers

players put up a great fight and are to be complemented on their playing throughout a busy schedule. Better luck next season, boys.

STEWARDS

A full attendance of shop stewards attended Monday night for their monthly meeting in the union hall. Reports were read and acted upon and several suggestions made by members were tabled for future consideration and discussion. The stewards are showing remarkable record in their union duties and many minor grievances are settled "on the spot".

REGULATIONS

The greater majority of employees have complied with company orders and wear their new badges in sight on their outer clothing. There are still, a few whether through forgetfulness or oversight, have not as yet followed this company request. We are taking this means of bringing this matter will be forthcoming from our members.

WARNING

We are taking this means of putting our members on guard against listening to any wild rumors which may come their way in regard to union business or activity. When legitimate news breaks in regard to union matters rest assured our membership will be duly advised through the columns of our official union newspaper *Le Travail*.

PARKING

It would be a good idea for members who park their cars on company parking grounds to make sure their car doors are securely locked. Several cases of pilfering have been reported lately which could have been avoided if the above precaution had been taken.

Postwar Peak Reached in Unemployment Figures

Unemployment across the nation has reached a new post-war peak, according to two government surveys.

The National Employment Service had 613,439 job applications on hand on Feb. 17 — an increase of 43,857 from Jan. 20, when the 569,582 applications on file constituted a post-war record.

The current total is 54,370 more than the 559,969 applications on file in regional offices on Feb. 18, 1954.

The Department of Labor, in a survey concluded Feb. 19, estimates there are 379,000 Canadians actually without jobs, 64,000 more than the total a year ago.

The Labor Department estimated that 5,112,000 Canadians had jobs at the date of the survey, 42,000 more than in the corresponding week in 1954. There were an estimated 5,391,000 persons in the labor force, 106,000 more than last year. This indicates that the increase in the labor force has not been fully occupied in the labor market.

The Government considers that the number of persons across the nation working full time is approximately the same as a year ago, but the number working part time is 40,000 higher.

200,799 From Quebec

The National Employment Service had 200,700 job applications on hand from the Quebec region — the largest number of any labor district in the country — with 68,913 from the Montreal area, making the city the largest municipal unemployment centre in the country.

Job applications have increased by 25,082 in the province since Jan. 20, when 175,177 were on hand, and by 16,145 during the year. There were 184,654 job applications in NES offices in the province a year ago.

Job applications have increased by 3,751 in Montreal during the month. There were 65,162 since Feb. 1954, when there were 59,875 on hand.

Of the 5,391,000 in the labor force, 4,485,000 or 83.2 per cent worked full time (considered 35 hours a week or more) during the February survey week, 399,000 or 7.4 per cent worked less than 35 hours, 128,000 or 2.4 per cent had jobs but did not work during the survey week, and 379,000 or 7.0 per cent had no jobs and were seeking work. There were 5,080,000 persons classed as not in the labor force.

According to Department of Labor figures, 778,000 Canadians worked less than full time or not at all.